

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 23

Procurations : 7

VOTES : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2022/5/20

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 04 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt-huit septembre deux-mille vingt-deux.

Présents :

AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CLAUZIER Elisabeth, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, KUENTZ Adèle, LESBROS Pascal, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, PHILIP Michel, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène.

Excusés :

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, BOREL Christian, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, DURIF Marlène, FACHE Valérie, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, SAUMONT Catherine, SPOZIO Christine.

Procurations :

Mme ACHARD Liliane donne procuration à Mme BAILLE Juliette
M. BOREL Christian donne procuration à M. BONNAFFOUX Luc
M. CESTER Francis donne procuration à M. OLLIVIER Vincent
M. CHIARAMELLA Yves donne procuration à Mme CLAUZIER Elisabeth
Mme DURIF Marlène donne procuration à M. CARRET Bruno
M. MAENHOUT Bernard donne procuration à M. SARRAZIN Joël
Mme SPOZIO Christine donne procuration à Mme SEIMANDO Mylène

Mme Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention Alvéole pour l'installation d'un abri vélo couvert au siège de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Vu l'article L113-18 du code de la construction et de l'habitation obligeant toute personne construisant un bâtiment destiné à accueillir du public et pourvu de places de parking de le doter de stationnement vélo sécurisé, et vu le besoin tant des usagers de l'Espace France Services que des agents de la Communauté de Communes ;

La Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance a fait le choix d'acquérir un abri vélo, modèle « Monaco bois 6 places », pour une valeur de 8 858,00 € HT auprès de la société ABRIPPLUS (pose incluse).

Il est ainsi nécessaire de solliciter une aide financière pour cet investissement auprès du programme Alvéole, missionné par l'État et financé par les distributeurs d'énergie.

Le plan de financement est ainsi conçu :

PLAN DE FINANCEMENT			
Dépenses		Recettes	
Intitulés	Montants HT	Intitulés	Montants HT
Abri	7 159,00 €	ALVEOLE (50%)	3 579,50 €
		CCSPVA (50%)	3 579,50 €
Transport	425,00 €	CCSPVA	425,00 €
Pose	1 274,00 €	CCSPVA	1 274,00 €
TOTAL DEPENSES	8 858,00 €	TOTAL RECETTES	8 858,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la proposition énoncée ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le président à adresser une demande de subvention d'un montant de 3 579,00 € auprès du programme ALVEOLE ;
- Autorise Monsieur le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 07 octobre 2022
Et de la publication, le 11 octobre 2022

Monsieur le président,
Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

